

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absentes excusées : Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Sandra BOULAIS

Secrétaire de séance : Aurore MINISTROT

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Monsieur Le Maire indique que la désignation des délégués de la Commune de Frontenex à la Communauté d'Agglomération est reportée à une autre séance, car l'arrêté de création de la Communauté d'Agglomération est en cours d'adoption par le Préfet de la Savoie.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération :

- Rénovation des bâtiments communaux : signature d'un avenant n°2 avec CYTHELIA et ETBA

Le Conseil Municipal valide cette modification.

Aurore MINISTROT est désignée secrétaire de séance.

ASSOCIATIONS

Chèque associatif 2016/2017 : règlement financier

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation versée à une association par les jeunes de la Commune.

A ce jour, pour la rentrée 2016-2017, 149 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont ainsi pu bénéficier d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Dans la continuité du Conseil Municipal du 21 octobre 2016 durant lequel l'Assemblée Délibérante a attribué des subventions aux associations à hauteur de 6 400 €, représentant 128 chèques, elle propose de finaliser le règlement financier conformément au tableau suivant, qui est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal:

Association	Nb de Chèques	Montant
Ach' val	2	100
Albertville Tarentaise Triathlon	1	50
BADMITON ALBERTVILLE	1	50
BASEBALL VICKINGS ALB	1	50
DANSE à la clé	1	50
Compagnie Théâtre du GELOHANN	1	50
Football club Mercury	6	300
FC SAINT HELENE SUR ISERE FOOT	1	50
HAPKIDO Frontenex	1	50
KARATE CLUB ALBERTVILLE	1	50
MYSTICS STARS	3	150
OGCA - Patinage	1	50
Sporting club boxe albertville	1	50
TOTAL	21	1050

Elle souligne que le montant total de subventions versées est de 7 450 € pour cette rentrée associative.

ANIMATIONS

Point sur les manifestations 2016 (Noël...)

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD et Sandrine POIGNET font un point sur la période de Noël (colis, arrivée du Père Noël prévue le samedi 10 décembre ...).

245 colis de Noël d'une valeur unitaire de 27 € ont été commandés cette année et devraient être distribués aux administrés bénéficiaires (plus de 70 ans) à partir du 15 décembre.

Concernant l'arrivée du Père Noël, elle aura lieu le 10 décembre à 17h30 dans le Parc de la Mairie, mais l'accueil des enfants avec des animations se tiendra à 16h00.

Les élus évoquent les aspects pratiques de cette animation très appréciée.

Concernant la manifestation « Octobre Rose », Sandrine POIGNET indique que 72 € ont été comptabilisés dans les boîtes déposées chez les commerçants, et précise que ce sont plus de 800 € qui ont été récoltés pour la lutte contre le cancer du sein.

URBANISME

Point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier et de la réunion publique qui s'est tenue le 8 novembre.

Réunissant peu de monde, elle a concerné la présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLU.

Jean-Paul GIRARD précise que la plupart des présents étaient satisfaits des orientations définies par le PLU et notamment les propriétaires du secteur « Derrière Frontenex » (rue de Princens). Il est également évoqué l'attente d'un courrier du service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) concernant des précisions sur les risques de glissement dans cette zone.

Thierry RANGONE indique que lors de la réunion publique, un propriétaire ne comprenait pas le maintien en zone agricole de son terrain alors que des terrains proches étaient lotis ou en cours. Il lui a été précisé que cela résultait d'une volonté affichée de la Chambre d'Agriculture de conserver ces parcelles en secteur dédié à l'agriculture.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine réunion publique prévue le 14 décembre à la salle polyvalente (présentation du zonage et du règlement du PLU)

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation thermique des bâtiments communaux : point sur l'opération

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée des travaux qui concernent en 2016, le gymnase des Coquelicots et la Salle Polyvalente et en 2017, l'école maternelle.

Concernant la salle polyvalente, des éléments ont été transmis par l'entreprise au maître d'œuvre afin de préparer la mise en place de la ventilation. Par contre, pour le Gymnase, aucun élément nouveau n'a été fourni sur le mode de régulation du chauffage.

Rénovation des bâtiments communaux : signature d'un avenant n°2 avec CYTHELIA et ETBA

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part du projet d'avenant n°2 à adopter avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du dossier de rénovation des bâtiments communaux.

Cet avenant porte sur :

- l'intégration du bureau d'études ETBA qui s'occupera de la partie charpente/couverture de l'école maternelle en remplacement du bureau d'études EBC
- la diminution, suite à négociation, de la rémunération de CYTHELIA

Objet	Marché initial	Avenant n°1	Avenant n°2
Total estimatif travaux (€ HT)	209 000	531 000	555 382
Lots charpente/couverture/zinguerie	14 760	21 270	21 270
Autres lots	10 056	32 651	32 651
Total estimatif maîtrise d'œuvre (€ HT)	24 816	53 921	53567
Taux de rémunération	11,87%	10,15%	9.65 %

Thierry RANGONE rappelle la nature du contrat initial de maîtrise d'œuvre et indique que sur la phase de réalisation, une négociation a été opérée avec CYTHELIA en raison de l'intégration d'ETBA.

Il souligne que malgré la non réfection total de la charpente, le coût reste supérieur car l'estimation de certains lots étaient initialement sous-estimées (menuiseries extérieures...).

Nathalie BIBOLLET demande si on a redemandé des devis pour les menuiseries.

Monsieur Le Maire indique qu'une nouvelle consultation sera intégralement lancée avant la fin de l'année 2016.

Laurent VERNAZ demande si le total à verser au maître d'œuvre est figé et si même en cas de non-réalisation des travaux, on règlera cette somme.

Thierry RANGONE indique que cela dépendra des phases exécutées.

Il précise avoir fait un point complet avec CYTHELIA avec un engagement de sa part à respecter le calendrier qui permettra de démarrer les travaux en avril 2017.

Jean-Paul GIRARD indique que le cabinet AMOME CONSEILS a épaulé gracieusement la Commune lors d'une réunion préparatoire et il propose de recourir à leurs services si nécessaire, selon l'avancement du dossier.

A la majorité (une abstention), le Conseil Municipal valide l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Sécurisation de la rue des Tilleuls : premier retour sur la période TEST

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que les aménagements provisoires liés à la requalification et la sécurisation de la rue des Tilleuls ont été installés par la société VRD SERVICES pour une durée d'un mois.

Les premiers retours sur cette période TEST sont évoqués par les élus.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour disposer du ressenti de chacun.

-Jean RONZATTI indique qu'au lieu de ralentir les véhicules, les aménagements les stoppent ce qui n'est pas le but réellement rechercher.

Il note également que les scooters passent sur les trottoirs. Il n'est pas spécialement contre ce système même s'il est compliqué à certaines heures de passage. Il estimerait des ralentisseurs plus adaptés à la configuration de la route.

-Noël CADET indique que les véhicules roulent plus vite qu'auparavant ou alors passent dans d'autres rues.

Il s'inquiète également pour les cyclistes qui ne sont pas protégés du fait de l'absence de voie réservée au niveau des chicanes.

-Dominique NOYEAU, pour sa part, estime qu'il y a au moins une chicane de trop sur la partie haute de la rue.

-Carole VASCHALDE précise que la longueur de la route permet de voir assez loin et donc de s'adapter par rapport aux autres véhicules.

-Claire FLEUTOT indique que sur la partie basse, elle ne ressent pas trop de gêne, mais que sur le haut, cela semble assez dangereux pour les piétons. Elle reste toutefois plus favorable aux chicanes qu'aux ralentisseurs.

-Laurent VERNAZ indique que l'effet de ce test est intéressant car l'utilisateur se rend compte des vitesses pratiquées dans cette rue. Il proposerait de faire le même type de test avec des ralentisseurs pour voir la différence.

-Indiquant que de nombreux usagers trouvent cette rue dangereuse, Nathalie BIBOLLET souligne l'absence de signalisation fluorescente la nuit et qu'il existe au moins une chicane de trop sur le haut de la rue des Tilleuls. Elle précise également certains problèmes horaires rencontrés par les cars des transports scolaires qui perdent du temps avec ces aménagements. Elle conclut en se déclarant plutôt favorable à la pose de plateaux surélevés car les chicanes ne sont pas adaptées à ce type de voie qui a une perspective assez importante.

-Sandrine POIGNET estime qu'il serait judicieux, après 10 jours de tests avec des avis de la population plutôt négatifs, de déplacer certaines chicanes, voire d'en supprimer durant la période de test restante, afin d'aller au bout de la réflexion.

-Stéphanie SANCHEZ est favorable aux plateaux surélevés et souligne les difficultés rencontrées par les véhicules sortant de la rue du Clos de la Prairie pour s'insérer dans la rue des Tilleuls.

- Claudine AMOUDRY avoue même emprunter d'autres rues mais souhaiterait que soit revu le nombre des chicanes et leur disposition. Elle demande si des contrôles de gendarmerie ont été demandés.
 - Daniel CHARVAZ indique que la topographie de la rue ne s'y prête pas car les gens roulent finalement plus vite. Il souhaiterait que d'autres dispositifs soient proposés.
 - Isabelle MORLOT souligne que nombre d'administrés estime que cette rue n'est pas dangereuse et que les plateaux, comme celui existant devant la mairie est plutôt apprécié. Elle demande s'il serait possible d'installer un radar.
 - Christian COMBAZ indique que ce dispositif est plutôt intéressant mais que les chicanes sont trop importantes. Pour lui, les autres solutions (plateau surélevé, dos d'âne, radar) ne sont pas des solutions satisfaisantes.
 - Alain FINA serait plutôt favorable à une chicane bien calibrée sur le haut et le bas de la rue des Tilleuls. Il souhaiterait également disposer d'une piste cyclable sur le haut et sur le bas.
 - Aurore MINISTROT est aussi favorable à une chicane en haut et en bas avec la mise en place durant la période test, car les remontées actuelles sont très négatives.
- Elle est contre la solution des ralentisseurs, déjà en nombre sur la Commune.
- Thierry RANGONE indique que les conducteurs s'adaptent à la situation actuelle, mais que les objectifs initiaux ne sont pas remplis car on ne ralentit pas les véhicules mais on les bloque.
- Il estime qu'il faudrait continuer les tests mais avec moins de chicanes.
- Concernant l'idée soulevée des radars, ils rappellent que ce ne sont pas les communes qui décident mais l'Etat, et il n'est pas sûr que cette rue soit intéressante pour installer un tel dispositif.

Au vu des différentes positions et opinions qu'il partage, Monsieur le Maire propose une réunion sur site, le lundi 28 novembre à 7h30 pour constater et évaluer les éventuels déplacements à opérer des chicanes.

Rénovation de la Mairie : programme technique détaillé et lancement de la consultation pour le recrutement d'un architecte

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE rappellent les orientations définies par le Conseil Municipal qui ont abouti à l'élaboration du Programme Technique Détaillé par le cabinet AMOME.

Le Conseil Municipal procède à la validation de certains éléments (objectifs, travaux dans certaines pièces...) contenus dans ce programme, dont un extrait a été transmis à des architectes dans le cadre de la consultation qui a été lancée.

Point sur le projet de requalification de la rue de Princens

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent qu'une rencontre a eu lieu avec le maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes SITES, afin d'affiner le projet en vue de préparer les pièces techniques du Dossier de consultation des entreprises. Il précise qu'un travail sur le foncier est actuellement en cours et souligne que la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie), désormais propriétaire de l'ancienne usine, cédera gracieusement l'emprise nécessaire aux travaux de la Commune.

Le Conseil Municipal valide l'hypothèse présentée par Thierry RANGONE de poser des bordures le long de la voie piétonnière, au lieu de simples caniveaux, afin de capter le ruissellement des eaux de pluie plus efficacement.

Sur demande de Noël CADET, il est précisé que l'ensemble des réseaux secs (télécommunications, électriques...) seront enterrés, depuis le pont de l'Eglise.

Point sur la réflexion en cours sur la Maison des Sociétés

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part des suites données aux orientations définies au dernier Conseil Municipal qui conduisaient à réaliser une étude de faisabilité visant le transfert du dojo au gymnase des Coquelicots, voire peut-être l'intégration de pratiques sportives nouvelles, et à réaliser une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux deux salles de réunions.

Jean-Paul GIRARD présente le devis de l'entreprise DELEANI (15 000 € TTC) pour la réalisation d'une rampe d'accès aux salles de réunions pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal est favorable à cette opération, mais il est convenu d'attendre le budget 2017 pour statuer définitivement.

Monsieur le Maire propose également un devis d'AMOME CONSEILS, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour établir un pré-programme et une étude de faisabilité pour rénover le dojo (salle de judo) ou le déplacer vers le gymnase des Coquelicots. Cette offre de 6 000 € TTC est validée afin d'avancer sur ce dossier dès aujourd'hui.

Acquisition d'un tracteur de déneigement et d'équipements

Dans le cadre de l'acquisition d'un tracteur de déneigement et d'équipements, Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part des 5 offres reçues suite à la consultation et indiqueront que l'analyse est en cours.

Les entreprises GLAIRON-MONDET, VAUDAUX, MONOD, CHAVANEL et THOUVARD ont proposé un engin avec ces équipements, ainsi qu'une reprise de l'UNIMOG et la saleuse actuelle.

L'analyse sera présentée prochainement.

Réalisation d'un diagnostic sur l'éclairage public dans le cadre du TEPOS

Thierry RANGONE indique que dans le cadre des engagements TEPOS du territoire, Arlysère s'est engagé à conduire, pour le compte de l'ensemble des Communes membres qui le souhaitent un audit énergétique global (selon le vocable ADEME).

Ces audits comprennent 3 volets :

- un audit de la flotte des véhicules des collectivités (ce travail est intégré à l'étude de mobilité qui vient d'être lancée), la commune a d'ailleurs été invitée à répondre à un certain nombre de questions sur le sujet.
- un diagnostic de l'éclairage public,
- un diagnostic des bâtiments des collectivités, après avoir identifié et éventuellement hiérarchisé les bâtiments prioritaires.

S'agissant d'une démarche globale de territoire et sous réserve d'aborder effectivement ces 3 volets, l'Audit Énergétique Global est subventionné par l'ADEME à hauteur de 70 % (50% + 20% de bonification TEPOS).

De son côté, le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) a fait parvenir un questionnaire au sujet de l'éclairage public à toutes ces Communes adhérentes début janvier.

Au vu du fort taux de retour, le SDES a décidé de porter les diagnostics éclairage public pour toutes les Communes, avec une prise en charge du montant de cet audit à hauteur de 40% maximum, pour ses communes adhérentes. La mutualisation au niveau du SDES de ces audits permet aussi de bénéficier de prix très compétitifs.

Aussi et à la suite des échanges intervenus avec le SDES sur ce sujet, il est proposé qu'Arlysère porte la démarche pour le compte de l'ensemble des communes d'Arlysère qui le souhaitent, et en délègue la mise en œuvre au SDES.

Ce montage permet à la fois des simplifications administratives (une seule convention SDES/Arlysère) et la mobilisation de la subvention ADEME dans le cadre de l'AEG.

Le Conseil Syndical d'Arlysère du 30 juin a approuvé que le reste à charge soit assumé par Arlysère.

Ainsi, les diagnostics éclairage public seraient financés comme suit :

- 40% maximum SDES pour les Communes membres
- 60% Arlysère, montant subventionné à hauteur de 70% par l'ADEME

Comme évoqué dans la délibération du conseil syndical d'Arlysère du 30 juin, Il convient que la commune de Frontenex approuve le montage proposé et s'engage à réaliser un diagnostic de son éclairage public.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- sollicite la réalisation du diagnostic de l'éclairage public
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.
- autorise, pour le SDES et pour ses prestataires désignés par lui, l'accès aux équipements d'éclairage public de la commune.

Thierry RANGONE souligne que l'idée est de rechercher des sources d'économies d'énergie, car techniquement, le réseau est plutôt en bon état suite à un précédent diagnostic réalisé en 2005.

Centre médical : rendu de la réunion avec les médecins généralistes

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec plusieurs médecins du Centre Médical qui avaient sollicité l'ouverture d'une discussion autour d'un éventuel agrandissement du pôle médical, en vue du recrutement de médecins généralistes supplémentaires. Ils souhaiteraient éventuellement accueillir un 6^{ème} médecin et cela nécessiterait de disposer d'un 5^{ème} cabinet.

Il précise que techniquement, cela pourrait être envisageable mais qu'il convient d'attendre que l'arrivée d'un nouveau généraliste soit plus avancée.

Alain FINA estime qu'au vu de la configuration des locaux et l'organisation interne des médecins, ils pourraient sûrement s'organiser pour l'accueillir sans modification structurelle.

Retour sur la commission PERSONNEL du 15 novembre 2016

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ font un retour sur les différents points évoqués.

-Travail sur le nouveau régime indemnitaire

Laurent VERNAZ indique que la prime de fin d'année sera englobée dans le nouveau régime indemnitaire afin de la sécuriser. La Commission propose aussi de valider la clause de sauvegarde qui consiste à maintenir le même niveau de primes pour les agents en 2017.

Il indique également que désormais, seront éligibles les agents contractuels de droit public présents plus de 6 mois sur 12 mois.

Par contre, il sera proposé que ne soit pas mis en place de complément indemnitaire annuel car la Commission n'a pas souhaité accroître les primes des agents en 2017.

Thierry RANGONE rebondit sur un des articles du projet de délibération du nouveau régime indemnitaire dont le contenu lui déplaît car étant trop favorablement socialement aux agents. En effet, le maintien de primes à un agent qui est en arrêt maladie ne lui semble pas normal car il bénéficie déjà d'un maintien de salaire par le biais d'assurances. Il ne devrait pas pouvoir, en plus, percevoir de primes liées à des fonctions qu'il est en incapacité de tenir. Laurent VERNAZ prend note mais lui rappelle que l'étude de cette délibération n'est pas à l'ordre du jour de la séance. En effet, elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal le 16 décembre prochain, comme une délibération sur les maintiens des primes actuelles des agents techniques qui ne bénéficieront pas du RIFSEEP au début 2017.

-Etablissement d'un projet de délibération sur l'entretien professionnel

Une délibération sur l'entretien professionnel sera également étudiée lors de la prochaine séance de l'Assemblée Délibérante de décembre.

-Avancement sur l'organisation du service administratif suite à un départ en retraite en 2017

Il précise que la Commission a avancé sur l'organisation du service administratif suite à un départ en retraite en 2017 avec une volonté de ne pas remplacer l'agent actuel au vu des pertes de missions (départ du Syndicat de Transports Scolaires au 1^{er} janvier 2017).

-Réflexion sur les emplois d'été 2017 (missions et recrutement)

Il indique également qu'une réflexion a été engagée sur les emplois d'été 2017 au vu de l'interdiction d'usage de matériel qu'ils utilisaient actuellement (débroussailleuses thermiques...) afin de définir les objectifs et travaux à leur confier et de déterminer par suite, le mode d'attribution des emplois.

Adhésion au contrat d'assurance groupe porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie pour la couverture des risques statutaires

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ rappellent l'adhésion de la Commune au groupement porté par le Centre de Gestion pour les contrats d'assurances liés aux risques statutaires, qui concernent le personnel communal.

Ils indiquent que la consultation a abouti et propose de contractualiser avec le candidat retenu par le CDG.

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,
- que la commune a, par délibération du 22 mars 2016, donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 86-552 du 14 mars 1986;
- que par lettre du 7 octobre 2016, le Centre de Gestion a informé la Commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

VU l'exposé de Monsieur Le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 29 septembre 2016, autorisant le Président du CDG73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 29 septembre 2016 approuvant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2017)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

-Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.ou détachés

- o Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

o Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4,27 % de la masse salariale assurée

-Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

- o Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

o Conditions : sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,10% de la masse salariale assurée

AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet,

APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

Laurent VERNAZ souligne que le gain financier pour la Commune est moindre mais que les prestations complémentaires de ce contrat groupe (contrôle des agents à domicile...) le rendent intéressant.

QUESTIONS DIVERSES

- Sandrine POIGNET indique que l'ensemble des classes de l'école élémentaire participeront à des sorties à la patinoire d'Albertville et que la Commune prendra en charge le transport (830 €). Il est évoqué également la reconduction d'une journée sur la Prévention Routière en 2017.

Elle précise qu'il n'est pas exclu qu'une 5^{ème} classe ouvre à la rentrée 2017/2018 en élémentaire.

- Claire FLEUTOT indique avoir participé à l'Assemblée Générale du Foyer Socio-éducatif du Collège et précise le faible nombre de membres au bureau, ce qui pourrait remettre en cause, à terme, son existence.

- Concernant le SIARA (Syndicat d'assainissement), Alain FINA indique que dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, il est possible que la Ville d'Ugine demande son raccordement à l'Unité de Dépollution actuelle de Gilly/Isère. Cela engendrerait une saturation rapide de cet équipement dont la capacité était initialement dimensionnée pour une trentaine d'années. Le développement urbain d'autres communes pourrait en être bloqué. D'autres projets pourraient découler de cette mutualisation d'équipement (méthanisation...).

- Thierry RANGONE évoque le projet de création de deux écoparcs sur le territoire de la future Communauté d'Agglomération, avec notamment la transformation du centre de tri actuel de Gilly/Isère en une ressourcerie.

- Nathalie BIBOLLET demande des précisions sur la composition des futures instances de la Communauté d'Agglomération (Conseil Communautaire, Commissions Opérationnelles, Ateliers Thématiques).

Il lui est indiqué que :

- les élus au Conseil Communautaire sont désignés par le Conseil Municipal entre les délégués actuels à la CCHS
- les membres des Commissions Opérationnelles sont choisis parmi les membres actuels du PETR, les présidents des EPCI...
- les Ateliers Thématiques sont ouverts à tous les conseillers municipaux

Thierry RANGONE souhaite revenir sur les commémorations du 11 novembre, et en particulier sur la cérémonie qui s'est tenue au monument aux morts. Il déplore, et la majorité des élus partagent cet avis, qu'un certain nombre de drapeaux n'est pas été mis en berne lors de la sonnerie aux morts et considère que ceci est un manque de respect, pour toutes celles et tous ceux, qui ont souffert et donné leur vie pour défendre, les valeurs de la république, et en particulier la liberté. Il se démarque donc de ces comportements.

Dominique NOYEAU souligne pour sa part qu'il faudrait s'intéresser à la l'histoire de la Savoie pour comprendre ces attitudes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 16 décembre 2016 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD